



Semaine du 1 au 8 avril 2024

**25e Congrès de la FNCC : conférence de presse.** Le jeudi 4 avril, à une semaine du Congrès à Marseille, une conférence de presse a été organisée. Mettant en avant les deux cents élu.es auxquels le Congrès des 11 et 12 avril donnera la parole, le président Frédéric Hocquard et la vice-présidente Isabelle Vincent ont notamment évoqué deux sujets essentiels : la nécessité de nouvelles marges de manœuvre financières pour les collectivités, afin que, dans le respect du principe de la libre administration, elles puissent déployer leur engagement en faveur de la culture. Et aussi ce constat : du point de vue de la coopération entre les collectivités et l'Etat, la culture est en retard par rapport à d'autres domaines comme le sport ou l'éducation. D'où la nécessité de refonder un dialogue, l'un des thèmes centraux du programme du Congrès.



**Détail des coupes budgétaires du ministère de la Culture.** A la suite de l'annonce d'une annulation de budget de 204,3M€ (dont 99,5M€ pour les "Patrimoines" et 96M€ pour la "Création"), la ministre a précisé (04/04) les principaux objets des coupes, essentiellement dans les budgets d'établissements nationaux et non sur les réseaux labellisés en région : 6M€ dans les crédits de l'Opéra de Paris, 5M€ dans ceux de la Comédie-Française, 3M€ pour le Louvre, 1M€ pour l'Académie de France à Rome et Sèvres-Mobilier national, 500 000€ pour les Théâtres nationaux de Chaillot et de la Colline. Selon le calcul du *Monde* (06/04), les 11M€ d'économies à trouver restants le seront sur des projets (reportés sur 2025) et sur les réserves dites "de précaution".

**Intégrer les clubs, bars et discothèques dans le périmètre du ministère de la Culture.** A la suite d'une rencontre avec le syndicat Culture Nuit (02/04), le collectif Culture Bar-Bars et des représentants d'établissements, la ministre de la Culture a déclaré « *qu'il est important de reconnaître les clubs et discothèques comme des acteurs culturels populaires. J'ai décidé de faire droit à leur demande : les clubs et discothèques seront reconnus comme "acteur culturel" par le ministère de la Culture. L'amélioration des conditions d'exploitation de leurs établissements renforcera la qualité de ces acteurs qui maillent le territoire* » (*Les Inrockuptibles*). « *Nous lui avons demandé de reconnaître les clubs – qui programment des artistes, organisent des concerts et soutiennent l'émergence – comme des établissements culturels à part entière. Elle a dit oui !* », précise le syndicat (*sur X*).

**Mission sénatoriale sur les architectes des bâtiments de France (ABF).** Regrettant « *une forme d'incompréhension, par certains élus locaux comme par leurs administrés, des missions et des décisions des ABF* », le Sénat a instauré une mission d'information pour identifier les évolutions qui permettraient de « *rendre l'intervention des ABF plus compréhensible et mieux adaptée* » aux réalités diverses des différents sites protégés. Sa présidente, la sénatrice Marie-Pierre Monier (SER), souhaite « *mettre en lumière les difficultés rencontrées par les différents acteurs concernés, mais également tirer les enseignements des situations dans lesquelles les interventions des*

ABF se déroulent dans de bonnes conditions ». La mission a entamé ses travaux le jeudi 28 mars. [Communiqué \(27/03\)](#).

**Culture et ruralité : témoignage de la communauté de communes Osartis Marquion.** La communauté de communes Osartis-Marquion, située dans le Pas-de-Calais, réunit 49 communes pour 43 000 habitants (*photo : le Lac bleu à Roeux ©Osartis-Marquion*). A l'occasion des concertations initiées dans le cadre de la stratégie nationale Le Printemps de la ruralité, Yves Legros, vice-président culture et sport de l'EPCI, maire du village de 260 habitants Villers-lez-Cagnicourt, et Christelle Bantegnies, responsable du Service culture, expliquent les principales orientations de leur politique culturelle : l'itinérance, les résidences d'artistes pour les actions d'EAC, l'enseignement artistique. Et formulent le souhait d'un dialogue plus régulier et d'un partage plus dense de l'engagement culturel entre communautés de communes. [Sur le site de la FNCC](#).



**Printemps de la ruralité : clôture de la consultation en ligne.** Lancée le 6 février par la ministre de la Culture, la consultation en ligne pour nourrir la réflexion sur la culture en territoire rural s'est close le 31 mars. Elle a été doublée d'une quarantaine de réunions organisées par les DRAC. Désormais, le temps du dépouillement et de l'analyse des contributions est en cours afin de préparer les Assises nationales de la culture en milieu rural qui doivent avoir lieu ce printemps. La [8e édition de la lettre électronique du Printemps de la ruralité](#) se félicite de la très forte participation à la consultation en ligne et revient également sur les concertations publiques de Falaise (Calvados) ainsi que dans quatre Départements d'Occitanie.

**Le Grand Verdun, "Pays d'art et d'histoire".** La convention décennale "Pays d'art et d'histoire" du Grand Verdun (25 communes) a été signée le 1er mars. Elle porte sept objectifs : améliorer l'attractivité du territoire, développer l'offre culturelle et touristique, valoriser les patrimoines (des époques médiévale, moderne, 19e, 20e et 21e siècles), développer une politique des publics et l'EAC sur l'ensemble du territoire, structurer les actions pédagogiques en direction des scolaires et poursuivre le projet du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Ce territoire, riche d'une quarantaine de monuments historiques et dont la ville haute de Verdun a été classée Site patrimonial remarquable (SPR) en 2022, porte également un patrimoine mémoriel très présent lié à la Première Guerre mondiale. [Plus d'informations](#).



**La Réunion : appel à projets "Aide à l'écriture et à l'illustration".** Pour le conseil régional de La Réunion, la promotion de la création littéraire est une priorité qui s'inscrit dans son Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise adopté en 2014. Les aides régionales se déclinent en deux bourses distinctes. La première est une "bourse à l'écriture" (montant maximum de 12 000€), avec pour objectif de permettre aux auteurs et aux illustrateurs d'améliorer leurs conditions de travail, et la seconde – "bourse complémentaire de compagnonnage" (montant maximum de 2 000€) – ouvre droit à un accompagnement professionnel sur l'ensemble du processus de

création pour améliorer la qualité des projets. Clôture des candidatures pour l'année 2024, le 12 mai. [Plus d'informations](#).

**Langues régionales : un an de mobilisation en Occitanie.** Initié début 2023 par la Région, le plan "Parlem una cultura viva/Parlons une culture vivante" – fruit d'une concertation citoyenne qui a mobilisé 4 000 participants – s'est donné plusieurs objectifs : l'augmentation du nombre de classes bilingues (7 sections ont été ouvertes en 2023 et de nouvelles ouvertures sont prévues pour 2024-2025), la mise en place d'une bourse d'études pour les étudiants et enseignants, une meilleure information des jeunes sur les métiers en lien avec les langues régionales, la multiplication des projets d'EAC en occitan et en catalan. A noter, la création de la première Semaine des langues occitanes et catalanes (18-23 mars). [Plus d'informations](#).

**Louvre en Avignon.** Créé en 1976, le musée du Petit Palais d'Avignon accueille 320 œuvres, du 13e au 16e siècle, des collections du Louvre (*image : La Cène, 13e siècle, dépôt du Louvre ©RMN-RG Ojeda*). Ce premier acte de décentralisation est aujourd'hui renforcé par la signature d'une nouvelle convention (02/04) qui engagera un accompagnement technique et financier de l'Etat de la Ville pour redessiner le parcours des collections dans la perspective des célébrations d'Avignon Terre de culture 2025. « *Au-delà, cette reconnaissance met en lumière l'extraordinaire parcours muséal offert par la ville d'Avignon qui, avec cinq musées municipaux, couvre la totalité de l'histoire de l'art de l'humanité. Un parcours offert en gratuité à tous les publics depuis 2018* », se félicite Cécile Helle, maire d'Avignon. [Plus d'informations](#).



**Le label LiR** (librairie indépendante de référence) a été créé en 2009 pour reconnaître, valoriser et soutenir l'engagement et le travail qualitatif des libraires. Le Centre national du livre (CNL) en rappelle les apports, le premier étant une exonération de la contribution économique territoriale (CET) « *sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales* ». Parmi les autres possibilités, celle de solliciter auprès du CNL une subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale ou encore de bénéficier de la part de certains fournisseurs de conditions commerciales plus favorables (remise minimale, raccourcissement des délais de crédit sur les retours). [Plus d'informations](#).

**Adoption d'un Cadre mondial de l'Unesco pour l'EAC.** Réunis pour la Conférence mondiale sur l'éducation artistique et culturelle à Abu Dhabi (février 2024), les ministres de la Culture des Etats membres ont ratifié le "**Cadre mondial pour l'EAC**", dans la suite des travaux de 2006 (Lisbonne) et 2010 (Séoul). Ce document international prône l'inclusion du dialogue culturel et le respect de la diversité culturelle et linguistique dans les finalités d'une éducation artistique et culturelle associant les institutions éducatives et culturelles, les sites mémoriels et patrimoniaux, les artistes, les professionnels de la culture, les chercheurs, les communautés locales, le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile (source : [Artcena](#)).

## Agenda de la FNCC

### Mardi 9 avril 2024 à Paris

- Réunion du jury du Prix de l'Audace artistique et culturelle

### Mercredi 10 avril 2024 à Marseille

- "Elu.es et soutien aux pratiques en amateur : quels enjeux et quelles pistes pour une mise en œuvre concrète ?" organisée par le Centre de formation agréé de la FNCC ([Bulletin d'inscription](#))

### Judi 11 & vendredi 12 avril 2024 à Marseille

- 25e congrès national de la FNCC ([inscription](#))

**Samedi 13 avril 2024 à Marseille**

- Assemblée générale de la FNCC

FNCC

81 Rue de la Tour 42000 Saint-Etienne

Tél : 04 77 41 78 71

[www.fncc.fr](http://www.fncc.fr) - [contact@fncc.fr](mailto:contact@fncc.fr)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Se désinscrire](#)

© 2024 FNCC